

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise/entreprise :

1.1 Identification du produit :

Jet de détergent pour sols

UFI : /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

/

Concentrations d'utilisation : /

1.3 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Siloo B.V.

Bogaardestraat 168/D

9990 Maldegem

Tel : +3250712222 — E-mail : info@siloo.be — Site web : <http://www.siloo.be/>

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

+32 70 245 245

SECTION 2 : Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification de la substance ou du mélange selon le CLP, Règlement (CE)

1272/2008 H319 Irritation oculaire. 2

2.2 Éléments d'étiquetage :

Icônes



Avertissemen

t de mot

signal

Déclarations de danger

H319 Irritation des yeux. 2:

Provoque une irritation sévère des yeux.

Déclarations de précaution

P264 :

Après avoir travaillé avec ce produit, lavez-vous soigneusement les mains.

P280 :

Protecteur gants, protecteur Vêtements, Protection oculaire, Portez une protection faciale.

P305+P351+P338 :

SI VOUS ÊTES DANS LES YEUX : rincez prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes ; retirer les lentilles de contact, si possible ; Continuez à rincer.

P337+P313 :

Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin.

Ne

contient

pas

2.3 Autres dangers :

aucun

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients :

3.2 Mélanges :

2-(2-butoxyétoxy)éthanol	≤ 7 %	CASPoint n° : 112-34-5 EINECS : 203-961-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-4 CLP Classification : H319 Irritation des yeux. 2
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	≤ 0,2 %	CASPoint n° : 52-51-7 EINECS : 200-143-0 Numéro d'enregistrement REACH : / CLP Classification : H301 Toxique aiguë. 3 H312 Toxique aiguë. 4 Peau H315 Irriter. 2Barrage H318 Eye. 1 H331 Toxique aiguë. 3 H335 STOT SE 3 H400 Aiguë aquatique 1 H411 Chronique aquatique 2 Autres Informations : M (aigu) = 10 : ATE (H301) = 100 mg/kg ; ATE (H312) = 1100 mg/kg ; ATE (H331) = 3 mg/l

Pour le texte intégral des expressions en H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours :

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Consultez toujours un médecin dès que possible en cas de troubles graves ou persistants.

Contact cutané :

Retirez les vêtements contaminés, rincez d'abord avec beaucoup d'eau, puis, si nécessaire, Docteur.

Contact visuel :	D'abord, rince à l'eau longtemps (enlève les lentilles de contact si c'est facile), puis emmène-le chez un médecin.
Ingestion :	Faites-vous rincer la bouche, NE PROVOQUEZ PAS de vomissements et allez immédiatement à l'hôpital Transport.
Inhalation :	Laissez-les s'asseoir droits, prendre l'air frais, se reposer et les transporter à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes aigus et différés ainsi que leurs effets :

Contact cutané :	aucun
Contact visuel :	rougeur
Ingestion :	Diarrhée, maux de tête, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation :	aucun

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des soins spéciaux nécessaires : aucune

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Extincteurs :

eau atomisée, poudre, mousse, CO2

5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange : aucun

5.3 Conseils pour les pompiers :

Extincteurs à éviter : aucun

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle :

6.1 Précautions personnelles, équipements protégés et procédures d'urgence :

Ne marchez pas ni ne touchez aux substances renversées. Évitez d'inhaler les vapeurs, la fumée, la poussière et la vapeur en restant à l'abri du vent. Retirez et jetez tout vêtement et équipement de protection souillés après utilisation et jetez-les en toute sécurité.

6.2 Précautions environnementales :

Ne laissez pas l'eau s'écouler dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillez soigneusement les déversements et conservez-les dans des contenants appropriés. Si nécessaire, faites-le aspirer par un matériau absorbant.

6.4 Référence aux autres sections :

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manutention et stockage :

7.1 Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange :

manipulez avec précaution pour éviter les fuites.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris des produits incompatibles :

Conservez dans un récipient bien fermé, dans un espace fermé, sans givre et ventilé. Séparez-les des produits incompatibles lorsqu'ils sont stockés. Pour plus d'informations, voir la section 10.5

7.3 Utilisation finale spécifique :

/

SECTION 8 : Mesures de contrôle de l'exposition/protection personnelle :

8.1 Paramètres de contrôle :

Voici la liste des composants dangereux énumérés à la section 3 pour lesquels les valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail sont connues

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 50 mg/m³ (8h)

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Protection contre l'inhalation :	Pas besoin de protection respiratoire. En cas d'exposition à des nuisances, utilisez des masques à gaz de type ABEK. Si nécessaire, utilisez avec une ventilation suffisante par les gaz d'échappement.	
Protection de la peau :	Manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Temps minimum de rupture de > 480 minutes, épaisseur 0,35 mm. Vérifiez attentivement les gants avant utilisation. Enlevez les gants proprement sans toucher l'extérieur à mains nues. L'adéquation à un lieu de travail spécifique doit être discutée avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher les mains.	
Protection oculaire :	Gardez la bouteille de bain d'œil avec de l'eau pure à portée de main. Utilisez des lunettes de sécurité ajustées (EN 166). Porter une visière complète et une combinaison protectrice en cas de problèmes exceptionnels de traitement.	
Autres protections :	Utilisez des vêtements protecteurs non perméables résistants à ce produit. Le choix de pièces spécifiques telles que le masque facial, les gants, les bottes, le tablier ou la combinaison complète dépend de l'œuvre.	
Contrôle de l'exposition environnementale :	Respectez les réglementations environnementales pertinentes qui limitent les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protégez l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou limiter les émissions. Pour plus d'informations, voir les sections 6 et 13.	
Mesures techniques :	Le niveau de protection et les types de mesures dépendent des conditions sur le lieu de travail. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, voir la section 7.	

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de

base : État physique à 20°C :	liquide
Couleur :	Vert
Odeur :	Caractéristiques
Point de fusion/point de congélation :	0 °C
Point d'ébullition / plage d'ébullition :	100 °C — 233 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Technique impossible
Limite inférieure d'explosion (% vol) :	0,850 %
Limite supérieure d'explosion (% de vol) :	24,600 %
Point de choc :	/
Température d'autoallumage :	200 °C
Température de décomposition :	/

pH :	7,7
pH 1 % dilué dans l'eau :	/
Viscosité cinématique à 40°C :	1 mm²/s
Solubilité dans l'eau :	Complet soluble
Coefficient de partition n-octanol/eau (valeur logarithmique) :	Techniquement impossible
Pression de vapeur à 20°C :	2.332 Pa
Densité relative à 20°C :	0,9990 kg/l
Densité de vapeur :	Technique impossible
Caractéristiques des particules :	/

9.2 Autres informations :

Viscosité dynamique à 20°C :	1 mPa.s
Test d'inflammabilité :	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1) :	0,300
Composé organique volatil (COV) :	/
Composé organique volatil (COV) :	70,574 g/l

SECTION 10 : Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique :

Évitez les températures extrêmement élevées ou basses.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

aucun

10.4 Conditions à éviter :

Protégez-les du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

10.5 Matériaux chimiquement interagissant :

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dans les conditions d'utilisation recommandées, aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les classes de risques telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

a) Toxicité aiguë :

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ATE par voie orale : > 2

000 mg/kg **Toxicité aiguë calculée, ATE dermique :** > 2 000

mg/kg

2-(2-butoxyétoxy)éthanol	LD50, Oral, Rat : 3 305 mg/kg LD50, Dermal, Lapin : 2 764 mg/kg LC50, Inhalation, 4h : ≥ 50 mg/l
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	LD50, Oral, Rat : 100 mg/kg LD50, Dermal, Lapin : 1 100 mg/kg LC50, Inhalation, 4h : 3 mg/l

b) **Corrosion/irritation cutanée :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

c) **Dommages oculaires sérieux/irritation oculaire :**

H319 Irritation des yeux. 2 : Provoque une irritation oculaire sérieuse.

d) **Sensibilisation respiratoire/cutanée :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

e) **Mutagénicité des cellules germinales :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

f) **Cancérogénicité :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

g) **Toxicité reproductive :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

h) **STOT en exposition unique :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

i) **STOT lors d'une exposition répétée :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

j) **Danger par inhalation :**

Non classifié selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur d'autres

dangers : aucune donnée

supplémentaire disponible

SECTION 12 : Informations écologiques :

12.1 Toxicité :

2-(2-butoxyétoxy)éthanol	LC50 (Pêche) : 1300 mg/l, 96h (Lepomis microlophus) EC50 (Daphnia) : >100 mg/l, 48h EC50 (algues) : ErC50 > 100 mg/l EC50 (Bactéries) : 255 mg/l
--------------------------	---

12.2 Persévérance et dégradabilité :

Les tensioactifs contenus dans cette préparation répondent aux critères de biodégradabilité énoncés dans le Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune information supplémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol :

Classe WGK (AwSV) : 1

Solubilité dans l'eau : Complet soluble

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

aucune donnée supplémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbatrices

endocriniennes : aucune donnée

supplémentaire disponible

12.7 Autres effets indésirables :

aucune donnée supplémentaire

disponible

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Le produit peut être rejeté aux concentrations d'utilisation déclarées spécifiées à la section 1.2, si nécessaire, après neutralisation au pH 7. Toute mesure restrictive prise par le gouvernement local doit toujours être respectée.

SECTION 14 : Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification :

Non applicable

14.2 Nom correct de la cargaison selon le Règlement modèle des Nations

Unies : Non soumis à l'ADR, IMDG, OACI/IATA

14.3 Classe(s) de danger de transport :

Cours(s) : Non applicable

Numéro d'identification des risques : Non applicable

14.4 Groupe d'emballage :

Non applicable

14.5 Risques environnementaux :

Pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :

Propriétés dangereuses : Non applicable

Additions Indications : Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de

l'OMI : non applicable

TITRE 15 : Règlements :

15.1 Sécurité, santé et sécurité spécifiques

Classe WGK (AwSV) : 1

Composé organique volatil (COV) :

/

Composé organique volatil (COV) :

70,574 g/l

Composition selon le Règlement (CE) 648/2004 :

Tensioactifs non ioniques < 5 %, parfums (linalool, hexaméthylindanopyran, acétate de linalyl), conservateurs (2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations :

Glossaire des abréviations :

ADR :	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses Marchandises par route
ATE :	Estimation de la toxicité aiguë
BCF :	Facteur de bioconcentration
CAS :	Numéro du Service des résumés chimiques
CLP :	Classification, Étiquetage et Réglementation de l'emballage ; Règlement (CE) Non 1272/2008 (Règlement sur la classification de l'étiquetage et de l'emballage)
EINECS :	Ventré européen des substances chimiques commerciales existantes
LC50 :	Concentration médian létale pour 50 % des sujets
LD50 :	Dose létale médiane pour 50 % des sujets
Non.:	Nombre
PBT :	Persistant, toxique, bioaccumulatif
PRINCIPE :	Toxicité spécifique des organes cibles
UFI :	Identifiant unique de formule
WGK :	Classe de danger aquatique
WGK 1:	Peu de danger pour l'eau
WGK 2:	Dangereux pour l'eau
WGK 3:	très dangereux pour l'eau
vPvB :	Des substances très persistantes et hautement biocumulatives

Glossaire des phrases H utilisées dans cette fiche de données de sécurité

H301 Toxique aiguë. 3 : Toxique si avalée. H312 Toxico aigu. 4 : Nocif au contact de la peau. H315 Irritation cutanée. 2 : Provoque une irritation cutanée. Barrage H318 Eye. 1 : Cause de graves dommages oculaires. H319 Irritation des yeux. 2 : Provoque une irritation oculaire sérieuse. H331 Toxique aiguë. 3 : Toxique par inhalation. H335 STOT SE 3 : Peut provoquer une irritation respiratoire. H400 Aiguë Aquatique 1 : Très toxique pour la vie aquatique. H411 Chronique Aquatique 2 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Méthode de calcul CLP Méthode de calcul

Raison de la révision, modifications dans les sections

suivantes Titre : 9.1

Numéro de référence

MSDS ECM-113738,00

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'annexe II/A du Règlement (UE) 2020/878. La classification est calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses modifications respectives. Il a été rédigé avec le plus grand soin possible. Cependant, nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour tout dommage causé par l'utilisation de ces données ou du produit en question. Avant d'utiliser cette préparation pour une expérience ou une nouvelle application, l'utilisateur doit réaliser lui-même une étude sur l'adéquation et la sécurité des matériaux.